

Pratiquer un management participatif

Durée : 2 Jours **Repas** : Non inclus dans le tarif **Eligible CPF** : Non **Tarif** : 1430.00 €

Paris

- Le 17 mai 2022 et le 31 mai 2022
- Le 12 septembre 2022 et le 26 septembre 2022
- Le 2 décembre 2022 et le 12 décembre 2022

Marseille

- Du 1 au 2 décembre 2022

Toulouse

- Le 17 juin 2022 et le 27 juin 2022
- Le 1 décembre 2022 et le 12 décembre 2022

Lyon

- Le 17 juin 2022 et le 5 juillet 2022
- Le 21 octobre 2022 et le 7 novembre 2022

Strasbourg

- Le 5 octobre 2022 et le 17 octobre 2022

Rouen

- Le 17 mai 2022 et le 31 mai 2022
- Le 22 septembre 2022 et le 30 septembre 2022

Lille

- Le 22 septembre 2022 et le 30 septembre 2022
- Le 2 décembre 2022 et le 12 décembre 2022

Besançon

- Le 5 octobre 2022 et le 17 octobre 2022

Bastia

- Du 1 au 2 décembre 2022

Pratiquer un management participatif

Référence : ATL_MGT_06

OBJECTIFS

Faire la part de choses entre croyances et réalités sur la notion de management participatif

Mettre en place les conditions de réussite d'un management participatif

Déléguer pour responsabiliser

Développer la capacité d'anticipation et d'initiative de l'équipe

Adopter la posture propice au développement de l'intelligence collective

Mettre en œuvre l'intelligence collective

PROGRAMME

Management participatif : faisons le point !

Vraies idées et idées reçues sur le management participatif

L'évolution des approches managériales : du management 1.0 au management 3.0

Les effets d'un « management participatif » sur le développement de l'agilité des équipes

Déléguer pour responsabiliser

Distinguer les notions de « délégation » et de « style de management délégatif »

Définir à qui déléguer

Choisir quoi déléguer

- Les missions non déléguables

- Déléguer une mission et non une tâche

Rendre la délégation motivante lors de l'entretien

Organiser et suivre la délégation

- Les étapes : l'échelle de délégation

- Les modalités de suivi et de contrôle

Le bilan de la délégation

Développer la capacité d'anticipation et d'initiative de l'équipe

Prendre du recul et faire le point sur les marges de manœuvre à donner à son équipe : la notion de « zone d'autonomie »

Favoriser l'implication de l'équipe dans les processus de prise de décision : la formule « magique » de la prise de décision efficace

Amener ses collaborateurs à trouver leurs propres solutions

Accorder – et s'accorder – le droit à l'erreur

Susciter l'engagement de l'équipe

Parler franc et authentique

Créer la confiance

Créer un environnement sécurisant : l'importance du cadre

Encourager les échanges, la pratique du feedback constructif et la confrontation positive

Donner de la reconnaissance

Célébrer les réussites ... et les échecs

Mettre en œuvre l'intelligence collective

Identifier les situations propices à la mise en œuvre de l'intelligence collective : résolution de problèmes, recherche d'idées innovantes, ...

Découvrir et s'approprier des techniques de facilitation

Les outils d'animation interactive au service de la facilitation

Le codéveloppement

En savoir +

PUBLIC

Tout manager expérimenté

PRÉ-REQUIS

Être en situation de management

FORMAT

Formation présentielle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Nombreuses mises en situation et études de cas

Découverte de techniques et d'outils d'animation participative

Activités et jeux pédagogiques de découverte

Les apports méthodologiques viendront éclairer ces expériences

Echanges et ateliers permettront aux participants de partager leurs pratiques

La deuxième journée démarrera par un partage d'expériences puis sera construite à partir d'entraînements intensifs à l'utilisation d'outils d'animation participative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation, entraînements ou exercices donnant lieu à un feedback du formateur

Autodiagnostic

Quizz de validation des acquis

Autoévaluation par le participant et élaboration d'un plan d'action individuel

PARTICIPANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Nous vous invitons à nous contacter afin que nous envisagions ensemble les meilleures solutions pour adapter notre formation à vos besoins.

adhérents ATLAS

Les formations relevant des Actions collectives peuvent être financées jusqu'à 100% par l'OPCO ATLAS (dans la limite des fonds disponibles et selon les conditions en vigueur sur le site de l'OPCO ATLAS).

Les critères à remplir sont les suivants :

- L'entreprise doit être à jour de ses cotisations auprès de l'OPCO ATLAS
- Les participants inscrits doivent avoir le statut de salarié de l'entreprise adhérente

Plus d'informations sur le site www.opco-atlas.fr/criteres-financement

Pour les entreprises soumises à quotas, le calcul de ces derniers sera effectué en fonction du nombre de salariés inscrits et non en fonction du nombre d'inscriptions pour un même salarié, chaque salarié pouvant suivre toute ou partie du cursus.